

Affilié à la Fédération Française de Cyclotourisme reconnue d'utilité publique par décret du 30 octobre 1978 sous le n° 882 en 1969
 Déclaration à la Sous -Préfecture de Senlis le 10 juin 1969 - Récépissé n° 43 - J.O. le 27 juin 1969
 A reçu l'agrément ministériel Jeunesse et Sports n° 60.79.14 le 09 mai 1979
 N° de SIRET : 494.711.898.00010

Président : [Cornélis Van Rijswijk](#)
 4 allée des Marguerites 60870 Villers St Paul

Siège :
 Mairie de Villers Saint Paul

Email :
ccvspmail@orange.fr

Site internet :
<http://ccvsp.fr>

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du vendredi 24 novembre 2017

Chaque adhérent du CCVSP a reçu une convocation pour assister à L'AGE.
 Décidé préalablement en Comité Directeur, tous les votes se feront à main levée.
 Sur les 71 licenciés du club, 32 ont émargé la feuille de présence.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'ordre du jour de cette AGE est, de valider ou non les Statuts réactualisés du Club. Chaque adhérent a reçu les nouveaux documents, les anciens étant consultables sur le site du Club dans la rubrique « Administration ».

En préambule, le Président précise que nous sommes toujours régis par les statuts actuels. Et qu'il s'est rendu compte qu'une lecture trop rapide des statuts par le trésorier (A Picard) lui a fait dire et écrire qu'il fallait 50% de présence des membres du Club ; or en relisant les articles 9, 11 et 12 de ces mêmes statuts :

La nécessité des 50% ne semble obligatoire que pour l'AGE de dissolution du Club.

En conséquence, avec 25% des membres présents, le quorum est atteint.

Pour le vote, façon politique, seule la majorité des 2/3 des voix des membres présents est maintenue.

Cette remarque étant faite et le quorum atteint, nous passons au vote.

Les statuts réactualisés sont adoptés à l'unanimité.

Nous passons donc à l'ordre du jour de l'AGO.

La Secrétaire
G. Devulder

Le Président
Cornélis Van Rijswijk